

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Composante :

Année de la Formation/Domaine/Mention : M1 Enseignement et éducation - Professorat du second degré						Diplôme					
Parcours-type : Parcours 2 ans						Statut VDF :					
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape					
Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude						Code VET					
Responsable de l'Année :											
Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES		
						Evaluation Continue (EC)	Coef. ou %	Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)	CM	TD	TP
Apports de la recherche pour enseigner la discipline 1 (cf parcours)	NON		O	6	6				20	40	
Enseignement - apprentissages de la discipline 1 (cf parcours)	NON		O	25	25				81	162	
Accompagnement des stages en pratique accompagnée - Discipline (cf parcours)	NON		O	3	3					27	
Psychologie et sciences de l'éducation 1 : Pratiques efficaces et accessibilité aux savoirs pour tous - PSD 2 ans	NON		O	8	8			OUI (a)			
						CC1 : écrit (2h) hors séance	50%				
						CC2 : écrit (2h) hors séance	50%				
Psychologie cognitive : processus cognitifs et développement cognitif et apprentissages - PSD 2 ans									9	6	
Psychologie sociale : processus affectifs, motivationnels, relationnels et apprentissages - PSD 2 ans									9	6	
Sciences de l'éducation 1 : pratiques efficaces - PSD 2 ans									9	12	
Sciences de l'éducation 2 : école inclusive - PSD 2 ans									9	12	
Philosophie et sociologie de l'éducation 1 : construire son action dans le cadre de la communauté éducative et du service public - PSD 2 ans	NON		O	6	6			OUI (a)			
						CC1 : écrit (2h) hors séance	50%	OUI (a)			
						CC2 : écrit (2h) hors séance	50%				
Connaissances institutionnelles : le système éducatif et de ses partenaires, droits et devoirs du fonctionnaire - PSD 2 ans									6	6	
Philosophie de l'éducation : valeurs et principes de la république - PSD 2 ans									9	12	
Sociologie de l'éducation : enjeux éducatifs actuels - PSD 2 ans									9	12	
S'engager dans une démarche de développement professionnel 1 - PSD 2 ans	NON		O	9	9						
Culture de la recherche en éducation - PSD 2 ans											
						CC1 : écrit (1h30) hors séance	Validé/Non validé	OUI (b)			
						CC2 : rendu de travaux	Validé/Non validé	OUI (c)			
Recherche en éducation - PSD 2 ans									6	6	
Séminaires - PSD 2 ans									3		
Rapport aux savoirs, rapport aux faits et données probantes - PSD 2 ans									12	9	
Mémoire - PSD 2 ans								NON			18
						CC1 : oral (hors séance) (d)	20%				
						CC2 : rendu de travaux (d)	30%				
						CC3 : rendu et soutenance (hors séance)	50%				
Langue vivante	non		X	3	3						18
• Anglais						CC1 : écrit (1h)	validé/non validé	OUI(e)	*18		
						CC2 : oral (5 min)	validé/non validé				
• Ouverture à l'international						CC1 : écrit (1h)	validé/non validé	OUI(e)	*18		
						CC2 : oral (5 min)	validé/non validé				
Total ECTS /Année						60			182,00	328,00	18,00
Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :											
(a) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 2h), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière.											
(b) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h30), la note obtenue remplace la note de contrôle continu initiale.											
(c) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de travaux), le résultat remplace le résultat de contrôle continu initial.											
(d) Si la note de CC3 est meilleure que la moyenne pondérée du CC1 et du CC2 (c'est-à-dire 0,2*CC1+0,3*CC2), elle remplace les notes de CC1 et de CC2											
(e) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière.											

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

** CLASS : Corps, Langues, Arts, Sciences et Sociétés

Année de la Formation/Domaine/Mention : M1 Enseignement et éducation - Professorat du second degré					Code Diplôme : Code VDI : Code Etape : Code VET :						
Parcours-type : Numérique et science informatique Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude Responsable de l'Année :											
Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES			
					Evaluation initiale		Seconde chan	CM	TD	TP	
					Evaluation Continue (EC)	Coef. ou %	Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)				
Apports de la recherche pour enseigner l'informatique 1 Recherche en didactique de l'informatique Épistémologie de l'informatique et principaux aspects didactiques Modalités d'apprentissage en informatique Histoire de l'informatique	NON	O	6	70 %			OUI (a)	13	11	15	
					CC1 : Rendu de travaux	30 %					
					CC2 : Rendu de travaux	40 %					
					CC3 : Rendu de travaux	30 %					
								*7,5	*4,5	*3	
								*5,5	*6,5	*12	
	mutualisation partielle (16,5h)			30 %			OUI (a)	7	14		
					CC1 : Rendu de travaux	50 %					
					CC2 : Rendu de travaux (poster)	50 %					
Enseignement - apprentissages en informatique 1											
Algorithmes	mutualisation partielle (12h)	O	24	40 %			OUI (a)	30	40	20	
					CC1 : Ecrit TP	20 %					
					CC2 : Ecrit hors séance (1h30)	20 %					
					CC3 : Ecrit TP	20 %					
					CC4 : Rendu de travaux	40 %					
Intelligence artificielle et science des données Complexité, algorithmique avancée Cybersécurité								*10	*10	*10	
								*10	*20		
								*10	*10	*10	
Programmation	NON			20 %			OUI (a)	18	6	30	
					CC1 : Oral hors séance (30 min)	30 %					
					CC2 : Rendu de travaux (projet)	30 %					
					CC3 : Rendu de travaux	40 %					
Paradigmes de programmation Environnements de programmation Programmation Web								*6	*6	*6	
								*2		*4	
								*10		*20	
Machines	mutualisation partielle (12h+16,5h)			30 %			OUI (a)	25	17	33	
					CC1 : Ecrit TP	20 %					
					CC2 : Ecrit hors séance (1h30)	20 %					
					CC3 : Ecrit hors séance (1h30)	20 %					
					CC4 : Rendu de travaux (poster)	40 %					
Réseaux Systèmes d'exploitation Architecture								*10	*8	*12	
								*10	*5	*15	
								*5	*4	*6	
Mathématiques pour l'informatique	NON			10 %			OUI (a)	8	16		
					CC1 : Ecrit hors séance (1h30)	50 %					
					CC2 : Rendu de travaux	50 %					
Accompagnement des stages en pratique accompagnée en NSI											
Stage		O	3	3						27	
					Stage	validé/non validé	OUI (b)				
Accompagnement des stages			100 %				OUI (a)				
					CC1 : Rendu de travaux (rapport)	50 %					
					CC2 : Oral hors séance (20 min)	50 %					
Total ECTS / Semestre											
									101,00	131,00	98,00
Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités : Tout au long de l'année, lorsque c'est possible, des épreuves analogues aux épreuves initiales sont proposées aux étudiants ayant obtenu une note strictement inférieure à 7, avec un délai d'au moins deux semaines entre le retour de l'enseignant sur la première épreuve et la nouvelle épreuve ; les notes obtenues remplacent les notes initiales. En fin d'année, si des épreuves de seconde chance n'ont pas pu être organisées plus tôt et si une UE n'est pas validée, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées : - s'il y a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé l'UE et le nouveau résultat remplace tous les résultats de l'UE ; - s'il y a plusieurs épreuves, les étudiants n'ayant pas validé l'UE passent obligatoirement et uniquement celles associées aux matières pour lesquelles ils n'ont pas obtenu au moins 10 et dans le cas où il y a une nouvelle épreuve par CC, ils passent uniquement celles pour lesquelles ils n'ont pas obtenu au moins 10 ou une validation aux épreuves initiales et leurs nouveaux résultats remplacent les résultats des CC initiaux. (a) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de dossier + oral : de 15 minutes), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière. (b) Le stage fera l'objet d'une évaluation à l'issue des 8 premières semaines de stage ; en cas de non validation, il fera l'objet d'une nouvelle évaluation à l'issue des 10 premières semaines de stage.											
En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées											

Il faudrait être plus précis

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Composante :

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 Enseignement et éducation - Professorat du second degré						Code Diplôme : Code VDI : Code Étage : Code VET :					
Parcours-type : Numérique et science informatique											
Parcours pédagogique (le cas échéant) : Parcours 2 ans											
Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude											
Responsable de l'Année :											
Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES		
						Evaluation Continue (EC)	Coef. ou %	Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)	CM	TD	TP
Apports de la recherche pour enseigner la discipline 2 (cf parcours)	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours		O	6	6			OUI	12	24	
Enseignement - apprentissages de la discipline 2 (cf parcours)	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours		O	18	18				30	60	18
Psychologie et sciences de l'éducation 2 : pratiques efficaces et accessibilité aux savoirs pour tous - PSD 2 ans	non		O	6	6			OUI (a)	7,5	31,5	
						CC1 : écrit (1h30) hors séance	50%				
						CC2 : écrit (1h30) hors séance	50%				
Philosophie et sociologie de l'éducation 2 : construire son action dans un collectif PSD 2 ans	non		O	5	5			OUI (a)			
						CC1 : écrit (1h30) hors séance	50%				
						CC2 : écrit (1h30) hors séance	50%				
Enseigner dans un collectif : projets, instances et partenariat - PSD 2 ans									6	6	
Sociologie, philosophie et sciences de l'éducation 2 : construire son action dans le cadre de la communauté éducative et du service public - PSD 2 ans										21	
S'engager dans une démarche de développement professionnel 2 - PSD 2 ans	non		O	5							
Recherche en éducation, collectifs apprenants, pratiques collaboratives - PSD 2 ans									6	6	
Enseigner et apprendre à l'ère de l'intelligence artificielle - PSD 2 ans									6	9	3
Interdisciplinarité - PSD 2 ans										6	
Stage en responsabilité - PSD			O	20				OUI (d)			
						CC1 : Stage 1	validé/non validé				
						CC2 : Stage 2	validé/non validé				
Facultatif : mobilité internationale	Mutualisé avec le DIU PCPES		F						*9		
Total ECTS / Année						60			67,50	163,50	21,00

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

- Si une UE n'est pas validée, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées :
- s'il y a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé l'UE et le nouveau résultat remplace tous les résultats de l'UE ;
 - s'il y a une nouvelle épreuve par CC, les étudiants n'ayant pas validé l'UE passent obligatoirement les nouvelles épreuves lorsqu'ils n'ont pas obtenu au moins 10 ou une validation aux épreuves initiales et leurs nouveaux résultats remplacent les résultats initiaux.
- (a) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h30), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière
- (b) Organisation d'une nouvelle épreuve (passation sur plateforme), le résultat obtenu remplace le précédent
- (c) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de travaux), le résultat obtenu remplace le précédent.
- (d) Si le stage est validé en fin d'année, alors stage 1 et stage 2 sont validés.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

* Le volume horaire indiqué comprend au moins 3h en lien avec l'usage du numérique.

** CLASS : Corps, Langues, Arts, Sciences et Sociétés

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Composante :

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 Enseignement et éducation - Professorat du second degré

Parcours-type : Numérique et science informatique

Parcours pédagogique (le cas échéant) : Parcours 1 an

Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude

Responsable de l'Année :

Cadre Régional
Série VET
Série Étage
Série VET

Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES		
						Evaluation Continue (EC)	Coef. ou %	Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)	CM	TD	TP
Apports de la recherche pour enseigner la discipline 2 (cf parcours)	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours		O	6	6			OUI	12	24	
Enseignement - apprentissages de la discipline 2 (cf parcours)	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours		O	18	18			OUI	30	60	18
Psychologie et sciences de l'éducation : Pratiques efficaces et accessibilité aux savoirs pour tous - PSD 1 an	Mutualisé avec le DIU PCPES - PSD		O	6	6			OUI (a)			
						CC1 : écrit (1h30) hors séance	50%				
						CC2 : rendu de travaux	50%				
Psychologie cognitive : processus cognitifs et développement cognitif et apprentissages - PSD 1 an									4,5	1,5	
Psychologie sociale : processus affectifs, motivationnels, relationnels et apprentissages - PSD 1 an									4,5	1,5	
Sciences de l'éducation 1 : pratiques efficaces - PSD 1 an									6	7,5	
Sciences de l'éducation 2 : école inclusive - PSD 1 an									6	7,5	
Philosophie et sociologie de l'éducation : construire son action dans le cadre de la communauté éducative et du service public - PSD 1 an	Mutualisé avec le DIU PCPES - PSD		O	5	5			OUI (a)			
						CC1 : écrit (1h30) hors séance	50%				
						CC2 : rendu de travaux	50%				
Connaissances institutionnelles : le système éducatif et de ses partenaires, droits et devoirs du fonctionnaire - PSD 1									3	3	
Philosophie de l'éducation : valeurs et principes de la république - PSD 1 an									6	7,5	
Sociologie de l'éducation : enjeux éducatifs actuels - PSD									6	7,5	
S'engager dans une démarche de développement professionnel - PSD 1 an			O	5	5						
Recherche en éducation, collectifs apprenants, pratiques collaboratives - PSD 1 an					100%			NON	6	6	
						CC1 : oral (hors séance) (b)	20%				
						CC2 : rendu de travaux (b)	30%				
						CC3 : rendu et soutenance (hors séance)	50%				
Enseigner et apprendre à l'ère de l'intelligence artificielle	Mutualisé avec le DIU PCPES - PSD								6	9	3
						CC1 : écrit sur plateforme	validé/non validé	OUI (c)			
						CC2 : rendu de travaux	validé/non validé	OUI (d)			
Interdisciplinarité - PSD 1 an	Mutualisé avec le DIU PCPES - PSD									6	
Stage en responsabilité - PSD	Mutualisé avec le DIU PCPES - PSD		O	20		Stage 1 Stage 2	validé/non validé validé/non validé	OUI (e)			
Facultatif : mobilité internationale	Mutualisé avec le DIU PCPES		F					**9			
Total ECTS / Année						60			90,00	141,00	21,00

Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités :

Si une UE n'est pas validée, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées :

- s'il y a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé l'UE et le nouveau résultat remplace tous les résultats de l'UE ;

- s'il y a une nouvelle épreuve par CC, les étudiants n'ayant pas validé l'UE passent obligatoirement les nouvelles épreuves lorsqu'ils n'ont pas obtenu au moins 10 ou une validation aux épreuves initiales et leurs nouveaux résultats remplacent les résultats initiaux.

(a) Organisation d'une nouvelle épreuve (écrit 1h30), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette UE.

(b) Si la note de CC3 est meilleure que la moyenne pondérée du CC1 et du CC2 (c'est-à-dire $0,2*CC1 + 0,3*CC2$), elle remplace les notes de CC1 et de CC2.

(c) Organisation d'une nouvelle épreuve (passation sur plateforme), le résultat obtenu remplace le résultat précédent.

(d) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de travaux), le résultat obtenu remplace le résultat précédent.

(e) Si le stage est validé en fin d'année, alors stage 1 et stage 2 sont validés.

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

* Le volume horaire indiqué comprend au moins 3h en lien avec l'usage du numérique.

** CLASS : Corps, Langues, Arts, Sciences et Sociétés

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES
COMPETENCES

Composante : INSPE

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 Enseignement et éducation - Professeurat du second degré						Code Diplôme :					
Parcours-type : Numérique et science informatique						Code VDI :					
Parcours pédagogique (le cas échéant) :						Code Etape :					
Responsable de la Formation : Marie-Sylvie Claude						Code VET :					
Responsable de l'Année :											
Intitulé des UE (le cas échéant, intitulés des EC et des matières)	Cours mutualisés (le cas échéant)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen : Evaluation continue intégrale (ECI)			NOMBRE D'HEURES		
						Evaluation initiale		Seconde chance	CM	TD	TP
						Evaluation Continue (EC)	Coef. ou %	Seconde chance (intégrée à l'évaluation initiale)			
Apports de la recherche pour enseigner l'informatique 2	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours NSI		O	6	6			OUI (a)	12	15	9
						CC1 : Rendu de travaux	33 %				
						CC2 : Rendu de travaux	33 %				
						CC3 : Oral (20 min)	34 %				
Pensée informatique									*7	*5	*9
Recherche en didactique de l'informatique									*5	*10	
Enseignement - apprentissages en informatique 2	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours NSI		O	18	18				30	32	46
Données	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours NSI + mutualisation partielle (12h) avec le master informatique				33 %			OUI (a)	*10	*10	*10
						CC1 : Écrit TP	50 %				
						CC2 : Rendu de travaux	50 %				
Programmation	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours NSI				33 %			OUI (a)			
						CC1 : Rendu de travaux	50 %				
						CC2 : Rendu de travaux	50 %				
Génie logiciel									*8	*8	*8
Enseignement hybride									*2		*4
Gestion de l'erreur en informatique	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours NSI				34 %			OUI (a)			
						CC1 : Rendu de travaux	50 %				
						CC2 : Rendu de travaux	50 %				
Démarche d'essai-erreur, évaluation									*5	*7	*3
Remédiation et différenciation en informatique									*5	*7	*3
Accompagnement du stage en responsabilité en NSI	Mutualisé avec le DIU PCPES parcours NSI				0 %						*18
				Total ECTS / Semestre	24				42,00	47,00	55,00
Commentaire : dans le cadre de l'ECI, lorsque la seconde chance est intégrée à l'évaluation initiale, préciser les modalités : Tout au long de l'année, lorsque c'est possible, des épreuves analogues aux épreuves initiales sont proposées aux étudiants ayant obtenu une note strictement inférieure à 7, avec un délai d'au moins deux semaines entre le retour de l'enseignant sur la première épreuve et la nouvelle épreuve ; les notes obtenues remplacent les notes initiales. En fin d'année, si des épreuves de seconde chance n'ont pas pu être organisées plus tôt et si une UE n'est pas validée, une ou plusieurs épreuves de seconde chance sont organisées : - s'il y a une seule épreuve, elle est obligatoire pour tous les étudiants n'ayant pas validé l'UE et le nouveau résultat remplace tous les résultats de l'UE ; - s'il y a plusieurs épreuves, les étudiants n'ayant pas validé l'UE passent obligatoirement et uniquement celles associées aux matières pour lesquelles ils n'ont pas obtenu au moins 10 et les nouveaux résultats remplacent les résultats de la matière concernée. (a) Organisation d'une nouvelle épreuve (rendu de dossier + oral 30 minutes), la note obtenue remplace les notes de contrôle continu de cette matière. En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées											